



SOMMAIRE

Mot de la directrice	1
Manuels de préparation aux examens	1
Administration des examens	2
Examens du PQAP	3
Modification aux exigences de réussite des périodes probatoires	5
Contact	5

Les Nouvelles est une publication qui s'adresse aux formateurs et aux recruteurs de l'industrie des produits et services financiers ainsi qu'aux postulants au certificat de représentant.

Les Nouvelles est la référence par excellence pour les exigences de formation minimale (cours et programmes de formation exigés), les examens et la période probatoire.

Les Nouvelles utilise le masculin dans le seul but d'alléger le texte.

MOT DE LA DIRECTRICE

Après quelques mois d'administration, l'équipe de la DFQ peut conclure que le virage vers le Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP) a été réussi. Dans le cadre de la transition, nous avons pu accommoder une demande importante à la fin de 2015 et, depuis que nous recevons des demandes relatives au nouveau programme, la cadence de traitement a été maintenue. Nous souhaitons remercier tous nos partenaires de l'Industrie qui ont fait preuve de collaboration et d'ouverture dans le cadre de ce changement important!

Nous demeurerons à l'écoute des commentaires et suggestions pendant la période de transition qui se poursuit, et au-delà, lorsque nous serons en phase de maintien du programme. Et nous poursuivrons nos travaux

de contrôle et de mise à jour dans l'ensemble des disciplines au cours de l'année à venir.

MANUELS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS

NOUVEAU MANUEL : INTRODUCTION AU DROIT DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES ET DE L'EXPERTISE EN RÈGLEMENT DE SINISTRES (F-135)

Une nouvelle édition du manuel Introduction au droit de l'assurance (F-110) est en cours de développement. Ce manuel sera destiné aux futurs professionnels qui se prépareront à leur examen de droit en assurance de dommages ou en expertise en règlement de sinistres (examens 03-114 et 05-115). Ce manuel, qui portera exclusivement sur le droit de l'assurance de dommages et de l'expertise en règlement de sinistres plutôt que sur le droit de l'assurance en général, portera dorénavant le code F-135.

Ce manuel devrait être publié au début de l'année 2017. À la suite de sa publication, quelques mois d'appropriation seront donnés aux futurs professionnels afin qu'ils s'approprient le nouveau contenu avant la mise en vigueur des nouveaux examens. Les dates seront annoncées un peu plus tard.

Pendant la période de transition, les manuels F-110 et F-135 seront tous deux en vente.

LES MISES À JOUR DES MANUELS DU PQAP

Il est prévu que le matériel standardisé de préparation aux examens du PQAP soit mis à jour et distribué aux prestataires de cours reconnu en novembre de chaque année afin d'offrir et de rendre disponibles du matériel qui reflète la réalité à laquelle sont confrontés les futurs professionnels et qui présente des informations qui respectent la réglementation en vigueur au moment de sa publication.

L'Autorité a développé divers outils de mise à jour pour les prestataires de cours qui offrent la formation du PQAP, tels que des versions avec modifications

apparentes (pour repérer plus facilement les changements) et des versions avec modifications intégrées.

ADMINISTRATION DES EXAMENS

BIEN PLANIFIER LA PASSATION DES EXAMENS : RAPPEL POUR LES CANDIDATS

Les candidats doivent suivre le processus suivant pour obtenir les dates d'examens désirées. Nous rappelons qu'il est toujours préférable de s'y prendre à l'avance en présentant une demande complète et en payant l'inscription sur-le-champ.

Le nombre de jours conseillé est à titre indicatif; en période de pointe, les délais peuvent varier.

Étape 1
Demande d'autorisation **14 jours ouvrables ou plus** avant la date des examens

Les candidats doivent soumettre leur demande d'autorisation dans les Services en ligne et doivent s'assurer que la demande est complète (pour les candidats du PQAP, cela inclut une preuve de formation réussie dans le RCPA).

Étape 2
Inscription aux examens **7 jours ouvrables ou plus** avant la date des examens

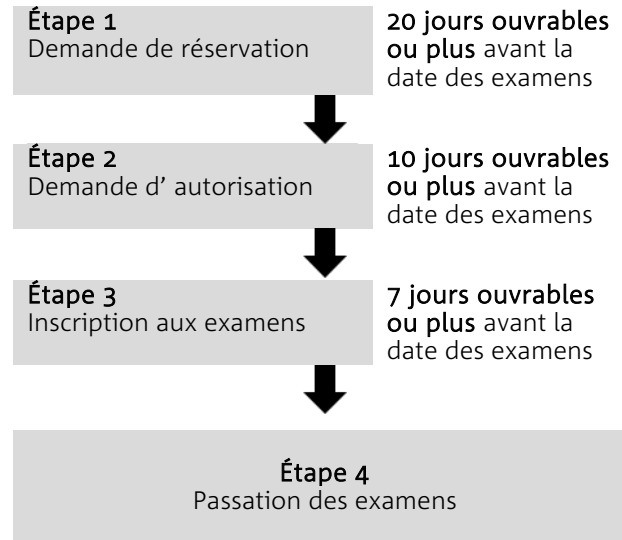
Les candidats doivent déposer leur demande d'inscription avec le paiement au plus tard sept jours ouvrables avant la date désirée. Après ce délai, les candidats doivent choisir une date d'examens plus éloignée. Ces journées sont nécessaires afin que les examens soient préparés et envoyés à travers les centres d'examens du Québec.

Étape 3
Passation des examens

BIEN PLANIFIER LA PASSATION DES EXAMENS : RAPPEL POUR LES GROUPES

Il est possible pour les formateurs d'un cabinet ou les établissements d'enseignement de demander des réservations de groupe afin que leurs candidats aient tous les mêmes dates à leur agenda pour la passation de leurs examens. Vous pouvez nous écrire à l'adresse qualification@lautorite.qc.ca afin d'obtenir la procédure complète accompagnée d'exemples.

Voici toutefois les principales étapes en bref :



Afin que l'échéancier ci-dessus soit respecté, chaque candidat doit soumettre une demande complète et s'assurer que le paiement est fait sur-le-champ.

Les candidats devront s'inscrire aux examens en utilisant des codes de réservation. Si vous êtes intéressé par les réservations de groupe, vous devez donc demander la procédure afin d'obtenir les coordonnées des personnes responsables.

RAPPEL SUR LES MODES DE PAIEMENT POUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS

Afin qu'une inscription à un examen soit acceptée et que la demande soit traitée, le paiement des frais afférents doit avoir été fait. Les modes de paiement acceptés sont les cartes de crédit, le paiement électronique, la compensation (utilisation d'un crédit au dossier) et le paiement par un tiers (toute personne physique ou personne morale inscrite aux Services en ligne). Le paiement par carte de crédit est recommandé car il n'occasionne aucun délai dans le traitement d'une demande.

HORAIRES D'EXAMENS/CALENDRIER À QUÉBEC, À MONTRÉAL ET EN RÉGION

Depuis janvier 2016, les horaires d'examens ont été modifiés pour toutes les disciplines afin de tenir compte des modifications engendrées par l'entrée en vigueur du PQAP.

À Québec et à Montréal, les examens sont offerts toutes les semaines. Cependant, les mardis sont dédiés aux examens en assurance de dommages et en expertise en règlement de sinistres, et les mercredis,

au PQAP. Étant donné que la demande le justifie, des plages ont été ouvertes le lundi à Montréal pour les candidats désireux de passer leurs examens du PQAP. Les dates offertes sont les suivantes : 16 et 30 mai; 13 et 27 juin; 11 juillet; 1er, 15 et 29 août.

Les plages d'examens seront les suivantes :

8 h 30 à 9 h 45	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)
10 h 30 à 11 h 45	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)
13 h 15 à 14 h 30	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)
16 h à 17 h 15	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313)

En région (Gatineau, Rimouski, Chicoutimi et Rouyn-Noranda), les examens ont lieu une fois par mois. Toutefois, à partir de mai, les plages d'examen seront modifiées :

Mardi (généralement le 2^e du mois)

9 h à 10 h 15	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313) Examens en assurance de dommages et expertise en règlement de sinistres (60 minutes) (03-114, 03-411, 03-412, 05-115, 05-511, 05-512)
10 h 45 à 12 h	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313) Examens en assurance de dommages et expertise en règlement de sinistres (60 minutes) (03-114, 03-411, 03-412, 05-115, 05-511, 05-512)

13 h 30 à 14 h 45	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313) Examens en assurance de dommages et expertise en règlement de sinistres (60 minutes) (03-114, 03-411, 03-412, 05-115, 05-511, 05-512)
15 h 15 à 17 h 15	Examens du PQAP (75 minutes) (01-111, 01-112, 01-311, 01-312, 01-313) Examens en assurance de dommages et expertise en règlement de sinistres (60 minutes) (03-114, 03-411, 03-412, 05-115, 05-511, 05-512)

TABLETTES ÉLECTRONIQUES EN SALLE D'EXAMEN DEPUIS JANVIER 2016

Le modèle sélectionné pour la tablette sur laquelle les postulants du PQAP peuvent consulter le matériel de préparation est le Samsung Galaxy tab S2. Cette tablette possède un écran de 9,7 po et vient dans un étui en silicone Targus avec revêtement amortisseur de choc qui permet de l'installer en position diagonale pour faciliter la lecture.

Des outils d'aide à la recherche d'information sont disponibles sur la tablette. Parmi ceux-ci, on trouve la « fonction de recherche », qui permet de repérer rapidement les sujets souhaités dans les fichiers des manuels. Cette fonction est efficace lorsque des mots-clés (plutôt que des phrases ou des expressions complexes) sont utilisés pour retrouver l'emplacement d'une notion vue pendant sa lecture.

Les candidats désireux d'en savoir plus sur le fonctionnement de la tablette et sur ses outils avant leur examen peuvent consulter, sur le site de l'Autorité, les documents qui ont été développés à cet effet. Il s'agit du *Guide d'utilisation de la tablette* ainsi que d'une capsule vidéo illustrant les principales fonctions de l'appareil, tous deux disponibles en versions française et anglaise.

EXAMENS DU PQAP

RAPPEL SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX EXAMENS

Les nouveaux examens en assurance de personnes implantés depuis le 1er janvier 2016 sont composés de questions de même nature que celles des anciens examens, mais l'étendue et la profondeur des contenus ciblés diffère quelque peu.

Bien que les nouvelles compétences en assurance individuelle et collective de personnes aient une portée plus large et plus riche du fait de l'intégration des deux disciplines, les examens destinés à les évaluer mesurent toujours la capacité du postulant à mettre en application ses connaissances pour répondre à une question en tenant compte du contexte décrit dans la mise en situation. Ainsi, les examens comportent majoritairement des études de cas à partir desquelles les postulants doivent démontrer qu'ils maîtrisent les compétences ciblées dans le curriculum d'évaluation.

Par ailleurs, pour tenir compte de cette nouvelle réalité (un programme de qualification intégré et harmonisé à travers tout le pays), il a été décidé d'inclure 30 questions dans les modules sur les produits et 20 questions dans le module portant sur la déontologie et la pratique professionnelle, alors que les anciens examens comptaient tous 25 questions. Afin de donner aux postulants assez de temps pour réfléchir à chaque mise en situation et aux choix de réponse qui l'accompagnent, le temps alloué à chaque examen a été rehaussé de 15 minutes, passant de 60 minutes à 75 minutes.

BILAN DES PREMIERS MOIS D'ADMINISTRATION DES NOUVEAUX EXAMENS PQAP

Nous vous présentons ci-dessous les statistiques des résultats de ces examens depuis leur implantation, sur 10 semaines d'administration. Grâce aux analyses qualitatives et quantitatives qui ont été réalisées en temps réel chaque semaine, des améliorations ont été apportées aux nouveaux examens (voir section suivante). Ces améliorations concernaient essentiellement la suppression des questions qui semblaient trop difficiles ou qui distinguaient mal les candidats qui maîtrisent la matière de ceux qui ne la maîtrisent pas, la correction des coquilles et le rééquilibrage des formats d'examen afin que tous les formats évaluant une même compétence soient comparables. Nous constatons que les taux de réussite sont satisfaisants pour de nouveaux examens.

STATISTIQUES DES NOUVEAUX EXAMENS EN ASSURANCE DE PERSONNES SUR 10 SEMAINES D'ADMINISTRATION : DU 11 JANVIER 2016 AU 26 MARS 2016

N°	Examen	Nombre de postulants*	Taux de réussite*
1	111 : Déontologie et pratique professionnelle	583	73 %

2	311 : Assurance vie	483	68 %
3	312 : Assurance contre la maladie ou les accidents	591	83 %
4	313 : Fonds distincts et rentes	470	70 %

* Il s'agit des taux de réussite au premier essai.

PÉRIODE TRANSITOIRE D'IMPLANTATION DES NOUVEAUX EXAMENS

Durant les premières semaines de l'administration des examens, une période transitoire d'observation du comportement des nouveaux examens a été mise en place. C'est une période durant laquelle des mécanismes de [contrôle de la validité des examens](#) de l'examen sont prévus pour s'assurer que les candidats bien préparés qui maîtrisent toutes les compétences évaluées peuvent réussir tous les modules.

Au cours de cette période, des données statistiques sont recueillies et analysées en vue de garantir que toutes les questions retenues qui constituent l'examen répondent aux normes d'examen les plus élevées. Pour cela, les résultats des candidats provenant de toutes les juridictions canadiennes sont retenus pendant que des analyses de la validité des examens sont faites et des ajustements sont éventuellement apportés avant de divulguer les résultats.

Au cours des dernières semaines, les spécialistes ont recueilli un nombre significatif de données pour analyser les caractéristiques des examens, limitant ainsi le temps requis pour confirmer la validité des résultats.

PUBLICATION DES EXEMPLES COMPLÉMENTAIRES DE QUESTIONS D'EXAMEN DANS LE CONTEXTE DU PQAP

À l'automne 2015, des exemples de questions d'examen ont été rendus disponibles sur le site de l'Autorité, à l'adresse <http://www.lautorite.qc.ca/fr/exemples-questions-examen.html>. Ces exemples s'adressent à des postulants qui désirent se familiariser avec le type de questions qui se trouvent dans nos examens. De plus, ils permettent d'obtenir une rétroaction sous la forme d'explications pour chacun des choix de réponse fournis.

Bientôt, une nouvelle série de questions viendra compléter la série actuelle avec au moins une question par sous-élément de compétence évaluée. De plus, ces exemples de questions seront interactifs comme dans les autres disciplines; les exemples actuels en assurance de personnes ne sont présentés qu'en fichier PDF.

MODIFICATION AUX EXIGENCES DE RÉUSSITE DES PÉRIODES PROBATOIRES

MODIFICATIONS APPLICABLES À TOUTES LES DISCIPLINES

Les modifications au Règlement sur la délivrance et le renouvellement du certificat de représentant (le Règlement), entrées en vigueur le 1er janvier 2016, ajoutent des obligations au rôle du superviseur d'une période probatoire, peu importe la discipline ou la catégorie de discipline visée. Parmi ces obligations, il y a la présentation par le superviseur des objectifs de la période probatoire et la constitution d'un dossier pour le stagiaire. Le superviseur devra également s'assurer que le stagiaire réalise l'ensemble des tâches faites normalement par un représentant certifié. Les tâches réalisées, la progression des apprentissages et les rencontres avec le stagiaire devront être clairement annotées dans le dossier du stagiaire. Des précisions sur ces obligations seront présentées dans une nouvelle édition du Guide du stagiaire et du superviseur, qui sera disponible prochainement.

MODIFICATION AUX PÉRIODES PROBATOIRES RÉALISÉES DANS LES CATÉGORIES DE DISCIPLINE DES RÉGIMES D'ASSURANCE ET DES RÉGIMES DE RENTES COLLECTIVES – L'ÉTUDE DE CAS

Les modifications au Règlement prévoient également la réalisation, par le stagiaire, d'une étude de cas pour chacune des catégories de discipline choisies vers la fin de sa période probatoire. Cette exigence s'applique à toutes les périodes probatoires débutées après le 1^{er} janvier 2016.

La réalisation de l'étude de cas validera la compréhension du stagiaire sur le processus d'élaboration d'une recommandation. L'Autorité propose des modèles d'étude de cas à l'intention des superviseurs de stage et des stagiaires en assurance collective de personnes. Ces modèles se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/assurance-collective-de-personnes.html>.

Le document Solutions est disponible pour les superviseurs sur demande écrite auprès de l'Autorité. Il s'agit d'un document confidentiel, et son usage doit demeurer restreint. Pour en obtenir une copie, veuillez remplir la demande suivante et nous la retourner par courriel, à l'adresse suivante: qualification@lautorite.qc.ca.

Le cabinet peut également choisir de concevoir son propre modèle, plus représentatif de la réalité de sa clientèle. Pour que ce modèle personnalisé soit conforme, il doit couvrir les mêmes étapes du processus que les documents de l'Autorité et comporter des questions similaires.

Au moment de transmettre son rapport et sa recommandation, le superviseur devra indiquer sur le formulaire que l'étude de cas a été réalisée par le stagiaire. Il n'est pas nécessaire de transmettre l'étude de cas complétée à l'Autorité. L'étude de cas sera versée au

dossier que le superviseur devra constituer pour chacun des stagiaires.

CONTACT

Vous avez des questions d'ordre général? Consultez le site Web de l'Autorité ou communiquez avec notre Centre d'information.

Vos questions ou vos commentaires portent plus particulièrement sur les manuels et les examens? Écrivez-nous aux adresses ci-dessous :

- Programme de qualification en assurance de personnes :

llqp.pqap@lautorite.qc.ca

- Assurance de dommages et expertise en règlement de sinistres :

qualification@lautorite.qc.ca

Par ailleurs, si vous êtes un postulant et que vous avez des commentaires précis à nous communiquer à la suite de la passation d'un examen, la meilleure façon de le faire consiste à remplir la fiche de commentaires incluse dans le questionnaire d'examen. Nous lisons toutes ces fiches avec une grande attention.

Pour nous joindre

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Montréal
800, Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Centre d'information
Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web
www.lautorite.qc.ca

Directrice de la formation et de la qualification
Geneviève Vigneault

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISSN : 19146-4033 (en ligne)